



Accord sur la Conservation
des Albatros et des Pétrels

À l'attention des : Membres du Comité consultatif
 Points de contact nationaux
 Participants à la réunion

Circulaire n° 5 relative à la réunion du CC12 – Horaires pour la réunion virtuelle, modalités et aspects techniques, lignes directrices ad hoc pour réunions et inscriptions

Cette circulaire donne des informations sur les horaires et la durée des réunions, le gestionnaire de la conférence et la plateforme choisis pour les sessions, les modalités techniques, les lignes directrices ad hoc à valider par les membres du CC, et invite à une inscription anticipée.

Horaires et durée des réunions

La dixième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer (SBWG10) aura lieu du 17 au 19 août ; elle commencera tous les jours à 5:00 (Hobart time, UTC +10) et se terminera à 8:45. Il y aura une pause de 15 mn à 6:45.

La sixième réunion du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (PaCSWG6) aura lieu les 24 et 25 août, elle commencera les deux jours à 5:00 (Hobart time, UTC +10) et se terminera à 8:45, avec une pause de 15 mn à 6:45.

La douzième réunion du Comité consultatif de l'ACAP (CC12) se déroulera le 31 août, le 1^{er} et le 2 septembre de 5:00 à 8:45 (Hobart time, UTC +10), avec une pause de 15 mn à 6:45. La réunion des chefs de délégation est programmée le 31 août durant la première heure de la CC12.

Le programme en annexe 1 donne les heures et les dates pour les différents lieux de réunion.

Modalités et aspects techniques

La société Congress Rental a été choisie pour gérer les aspects techniques des réunions, qui se tiendront par l'intermédiaire de la plateforme Interpretfy. Interpretfy est dotée d'une fonctionnalité « relay interpretation » (impliquant plusieurs langues – trois dans le cas de l'ACAP). Congress Rental se chargera de fournir les conseils techniques aux présidents, au Secrétariat, aux interprètes, et aux autres participants préalablement aux réunions (y compris

une formation technique pour utiliser la plateforme) et veillera au bon déroulement des sessions elles-mêmes. Afin de profiter de la formation, il serait utile que les participants s'inscrivent le plus tôt possible (voir ci-après). Congress Rental fournira des lignes directrices techniques aux participants.

Lignes directrices des réunions ad hoc

Comme prévu dans la circulaire 4 relative à la réunion CC12, le Comité consultatif devra adopter les lignes directrices ad hoc pour la session virtuelle afin de compléter le règlement intérieur du Comité consultatif. Nous joignons un projet de lignes directrices afin que vous puissiez en (annexe 2). Nous vous serions reconnaissants de nous envoyer vos commentaires au Secrétariat d'ici le 17 juillet.

Inscription

Aux fins de préparer les réunions et la formation technique, il serait très utile que les participants s'inscrivent avant le 17 juillet. Un formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de l'ACAP.



Dr Christine Bogle
Secrétaire exécutive
Secrétariat de l'ACAP



Nathan Walker
Président
Comité consultatif de l'ACAP

18 juin 2021

ANNEXE 1. HEURES ET DATES LOCALES DE LA RÉUNION DU CC12 ET DES SESSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL SBWG10 ET PaCSWG6.

UTC-time SBWG10	Hobart (UTC+10)	Wellington (UTC+12)	Cape Town/ Oslo (UTC+2)	London/ Santa Cruz de Tenerife (UTC+1)	Buenos Aires/ Brasilia/ Montevideo (UTC-3)	Santiago/ Washington DC (UTC-4)	Lima/ Quito/ Guayaquil (UTC-5)	Vancouver (UTC-7)	Honolulu (UTC-10)
Monday, 16 August 2021 at 19:00	Tue 05:00	Tue 07:00	Mon 21:00	Mon 20:00 *	Mon 16:00	Mon 15:00	Mon 14:00	Mon 12:00 *	Mon 09:00
Monday, 16 August 2021 at 20:00	Tue 06:00	Tue 08:00	Mon 22:00	Mon 21:00 *	Mon 17:00	Mon 16:00	Mon 15:00	Mon 13:00 *	Mon 10:00
Monday, 16 August 2021 at 21:00	Tue 07:00	Tue 09:00	Mon 23:00	Mon 22:00 *	Mon 18:00	Mon 17:00	Mon 16:00	Mon 14:00 *	Mon 11:00
Monday, 16 August 2021 at 22:00	Tue 08:00	Tue 10:00	Tue 00:00	Mon 23:00 *	Mon 19:00	Mon 18:00	Mon 17:00	Mon 15:00 *	Mon 12:00
Monday, 16 August 2021 at 23:00	Tue 09:00	Tue 11:00	Tue 01:00	Tue 00:00 *	Mon 20:00	Mon 19:00	Mon 18:00	Mon 16:00 *	Mon 13:00
Tuesday, 17 August 2021 at 19:00	Wed 05:00	Wed 07:00	Tue 21:00	Tue 20:00 *	Tue 16:00	Tue 15:00	Tue 14:00	Tue 12:00 *	Tue 09:00
Tuesday, 17 August 2021 at 20:00	Wed 06:00	Wed 08:00	Tue 22:00	Tue 21:00 *	Tue 17:00	Tue 16:00	Tue 15:00	Tue 13:00 *	Tue 10:00
Tuesday, 17 August 2021 at 21:00	Wed 07:00	Wed 09:00	Tue 23:00	Tue 22:00 *	Tue 18:00	Tue 17:00	Tue 16:00	Tue 14:00 *	Tue 11:00
Tuesday, 17 August 2021 at 22:00	Wed 08:00	Wed 10:00	Wed 00:00	Tue 23:00 *	Tue 19:00	Tue 18:00	Tue 17:00	Tue 15:00 *	Tue 12:00
Tuesday, 17 August 2021 at 23:00	Wed 09:00	Wed 11:00	Wed 01:00	Wed 00:00 *	Tue 20:00	Tue 19:00	Tue 18:00	Tue 16:00 *	Tue 13:00
Wednesday, 18 August 2021 at 19:00	Thu 05:00	Thu 07:00	Wed 21:00	Wed 20:00 *	Wed 16:00	Wed 15:00	Wed 14:00	Wed 12:00 *	Wed 09:00
Wednesday, 18 August 2021 at 20:00	Thu 06:00	Thu 08:00	Wed 22:00	Wed 21:00 *	Wed 17:00	Wed 16:00	Wed 15:00	Wed 13:00 *	Wed 10:00
Wednesday, 18 August 2021 at 21:00	Thu 07:00	Thu 09:00	Wed 23:00	Wed 22:00 *	Wed 18:00	Wed 17:00	Wed 16:00	Wed 14:00 *	Wed 11:00
Wednesday, 18 August 2021 at 22:00	Thu 08:00	Thu 10:00	Thu 00:00	Wed 23:00 *	Wed 19:00	Wed 18:00	Wed 17:00	Wed 15:00 *	Wed 12:00
Wednesday, 18 August 2021 at 23:00	Thu 09:00	Thu 11:00	Thu 01:00	Thu 00:00 *	Wed 20:00	Wed 19:00	Wed 18:00	Wed 16:00 *	Wed 13:00

*Daylight Savings Time

UTC-time PaCSWG6	Hobart (UTC+10)	Wellington (UTC+12)	Cape Town/ Paris/ Barcelona (UTC +2)	London/ Santa Cruz de Tenerife (UTC+1)	Buenos Aires/ Brasilia/ Montevideo (UTC-3)	Santiago/ Washington DC (UTC-4)	Lima/ Quito/ Guayaquil (UTC-5)	Boulder/ Galapagos (UTC -6)	Vancouver (UTC-7)	Honolulu (UTC-10)
Monday, 23 August 2021 at 19:00	Tue 05:00	Tue 07:00	Mon 21:00	Mon 20:00 *	Mon 16:00	Mon 15:00	Mon 14:00	Mon 13:00 *	Mon 12:00 *	Mon 09:00
Monday, 23 August 2021 at 20:00	Tue 06:00	Tue 08:00	Mon 22:00	Mon 21:00 *	Mon 17:00	Mon 16:00	Mon 15:00	Mon 14:00 *	Mon 13:00 *	Mon 10:00
Monday, 23 August 2021 at 21:00	Tue 07:00	Tue 09:00	Mon 23:00	Mon 22:00 *	Mon 18:00	Mon 17:00	Mon 16:00	Mon 15:00 *	Mon 14:00 *	Mon 11:00
Monday, 23 August 2021 at 22:00	Tue 08:00	Tue 10:00	Tue 00:00	Mon 23:00 *	Mon 19:00	Mon 18:00	Mon 17:00	Mon 16:00 *	Mon 15:00 *	Mon 12:00
Monday, 23 August 2021 at 23:00	Tue 09:00	Tue 11:00	Tue 01:00	Tue 00:00 *	Mon 20:00	Mon 19:00	Mon 18:00	Mon 17:00 *	Mon 16:00 *	Mon 13:00
Tuesday, 24 August 2021 at 19:00	Wed 05:00	Wed 07:00	Tue 21:00	Tue 20:00 *	Tue 16:00	Tue 15:00	Tue 14:00	Tue 13:00 *	Tue 12:00 *	Tue 09:00
Tuesday, 24 August 2021 at 20:00	Wed 06:00	Wed 08:00	Tue 22:00	Tue 21:00 *	Tue 17:00	Tue 16:00	Tue 15:00	Tue 14:00 *	Tue 13:00 *	Tue 10:00
Tuesday, 24 August 2021 at 21:00	Wed 07:00	Wed 09:00	Tue 23:00	Tue 22:00 *	Tue 18:00	Tue 17:00	Tue 16:00	Tue 15:00 *	Tue 14:00 *	Tue 11:00
Tuesday, 24 August 2021 at 22:00	Wed 08:00	Wed 10:00	Wed 00:00	Tue 23:00 *	Tue 19:00	Tue 18:00	Tue 17:00	Tue 16:00 *	Tue 15:00 *	Tue 12:00
Tuesday, 24 August 2021 at 23:00	Wed 09:00	Wed 11:00	Wed 01:00	Wed 00:00 *	Tue 20:00	Tue 19:00	Tue 18:00	Tue 17:00 *	Tue 16:00 *	Tue 13:00

*Daylight Savings Time

UTC-time AC12	Hobart (UTC+10)	Wellington (UTC+12)	Taipei (UTC+8)	Cape Town/ Paris/ Oslo/ Windhoek (UTC+2)	London/ Santa Cruz de Tenerife (UTC+1)	Buenos Aires/ Brasilia/ Montevideo (UTC-3)	Santiago/ Washington DC (UTC-4)	Lima/ Quito/ Guayaquil/ Mexico City (UTC-5)	Vancouver (UTC-7)
Monday, 30 August 2021 at 19:00 (HoD)	Tue 05:00	Tue 07:00	Tue 03:00	Mon 21:00	Mon 20:00 *	Mon 16:00	Mon 15:00	Mon 14:00	Mon 12:00 *
Monday, 30 August 2021 at 20:00	Tue 06:00	Tue 08:00	Tue 04:00	Mon 22:00	Mon 21:00 *	Mon 17:00	Mon 16:00	Mon 15:00	Mon 13:00 *
Monday, 30 August 2021 at 21:00	Tue 07:00	Tue 09:00	Tue 05:00	Mon 23:00	Mon 22:00 *	Mon 18:00	Mon 17:00	Mon 16:00	Mon 14:00 *
Monday, 30 August 2021 at 22:00	Tue 08:00	Tue 10:00	Tue 06:00	Tue 00:00	Mon 23:00 *	Mon 19:00	Mon 18:00	Mon 17:00	Mon 15:00 *
Monday, 30 August 2021 at 23:00	Tue 09:00	Tue 11:00	Tue 07:00	Tue 01:00	Tue 00:00 *	Mon 20:00	Mon 19:00	Mon 18:00	Mon 16:00 *
Tuesday, 31 August 2021 at 19:00	Wed 05:00	Wed 07:00	Wed 03:00	Tue 21:00	Tue 20:00 *	Tue 16:00	Tue 15:00	Tue 14:00	Tue 12:00 *
Tuesday, 31 August 2021 at 20:00	Wed 06:00	Wed 08:00	Wed 04:00	Tue 22:00	Tue 21:00 *	Tue 17:00	Tue 16:00	Tue 15:00	Tue 13:00 *
Tuesday, 31 August 2021 at 21:00	Wed 07:00	Wed 09:00	Wed 05:00	Tue 23:00	Tue 22:00 *	Tue 18:00	Tue 17:00	Tue 16:00	Tue 14:00 *
Tuesday, 31 August 2021 at 22:00	Wed 08:00	Wed 10:00	Wed 06:00	Wed 00:00	Tue 23:00 *	Tue 19:00	Tue 18:00	Tue 17:00	Tue 15:00 *
Tuesday, 31 August 2021 at 23:00	Wed 09:00	Wed 11:00	Wed 07:00	Wed 01:00	Wed 00:00 *	Tue 20:00	Tue 19:00	Tue 18:00	Tue 16:00 *
Wednesday, 1 September 2021 at 19:00	Thu 05:00	Thu 07:00	Thu 03:00	Wed 21:00	Wed 20:00 *	Wed 16:00	Wed 15:00	Wed 14:00	Wed 12:00 *
Wednesday, 1 September 2021 at 20:00	Thu 06:00	Thu 08:00	Thu 04:00	Wed 22:00	Wed 21:00 *	Wed 17:00	Wed 16:00	Wed 15:00	Wed 13:00 *
Wednesday, 1 September 2021 at 21:00	Thu 07:00	Thu 09:00	Thu 05:00	Wed 23:00	Wed 22:00 *	Wed 18:00	Wed 17:00	Wed 16:00	Wed 14:00 *
Wednesday, 1 September 2021 at 22:00	Thu 08:00	Thu 10:00	Thu 06:00	Thu 00:00	Wed 23:00 *	Wed 19:00	Wed 18:00	Wed 17:00	Wed 15:00 *
Wednesday, 1 September 2021 at 23:00	Thu 09:00	Thu 11:00	Thu 07:00	Thu 01:00	Thu 00:00 *	Wed 20:00	Wed 19:00	Wed 18:00	Wed 16:00 *

*Daylight Savings Time

ANNEXE 2. PROJET DE LIGNES DIRECTRICES AD HOC POUR LES RÉUNIONS VIRTUELLES DU CC12, ET DES GROUPES DE TRAVAIL SBWG10 ET PaCSWG6, 2021.

Contexte :

1. Ces lignes directrices ad hoc ne s'appliquent qu'aux réunions virtuelles du CC12 de l'ACAP et des groupes de travail associés (2021).
2. Les réunions virtuelles du CC12 et de ses groupes de travail (2021) doivent se dérouler conformément au règlement intérieur du Comité consultatif et aux lignes directrices susmentionnées. Ces directives complètent ledit règlement, elles ne le remplacent pas et ne sont pas prioritaires.
3. Si des circonstances imprévues surviennent au cours des réunions virtuelles, pour lesquelles le règlement intérieur du Comité consultatif ne peut être appliqué directement, ni aucune des lignes directrices ad hoc, les membres du Comité consultatif ou les présidents des groupes de travail devront décider comment appliquer les règles du règlement intérieur et/ou modifier ces lignes directrices à la demande du Président/organisateur(s) ou d'un membre du Comité consultatif/groupe de travail, en vertu d'un article du règlement.

Préparation :

4. Les Membres du Comité consultatif doivent convenir de l'ordre du jour du CC12 et valider les lignes directrices ad hoc, en gardant à l'esprit le caractère unique de la réunion. Les membres des groupes de travail doivent convenir de l'ordre du jour des réunions des groupes de travail.
5. Le Secrétariat mettra en place un forum de discussion pour permettre des échanges sur tout point à l'ordre du jour avant les séances plénières (des groupes de travail et du CC12). Cela inclura les points à l'ordre du jour que les membres du CC ont décidé de ne présenter que par courrier, ainsi que ceux qui seront introduits en amont et traité durant la réunion, tel que cela a été demandé. Un résumé des discussions et des conclusions sera introduit par le président du groupe de travail concerné au début du point à l'ordre du jour correspondant ou par le président du CC12 au début du point correspondant dans l'ordre du jour de la réunion du CC12.
6. Tous les points de l'ordre du jour resteront au programme pour les séances plénières lors de la CC12 ou dans le cadre des groupes de travail.

Engagement :

7. Seuls les délégués inscrits seront admis aux réunions.
8. Pour l'inscription, les délégués seront invités à donner des coordonnées officielles et alternatives, y compris des numéros de téléphone dont le Secrétariat pourrait avoir besoin afin de les contacter en cas de problèmes de connectivité. Le secrétariat transmettra aux délégués des coordonnées d'urgence, notamment un numéro de téléphone, afin de leur permettre de le contacter en cas de problème avec la connectivité ou l'interprétation.
9. Pour chaque réunion à laquelle un membre du CC s'est inscrit, le chef de la délégation (CdD) est invité, dans la mesure du possible, à nommer un ou plusieurs représentants

suppléants et à les autoriser à prendre des décisions pertinentes au cas où il perdrait la connectivité ou les services d'interprétation.

10. Un test préliminaire du fonctionnement de la plateforme sélectionnée et de la connectivité sera effectué avant le début de la réunion virtuelle avec tous les délégués souhaitant y prendre part.
12. Tous les participants sont invités à joindre la réunion 10 mn avant qu'elle ne commence. Chaque séance sera accessible 30 mn avant de commencer.
11. Le président fera un appel au début de chaque séance de la réunion CC12 afin de vérifier que chaque Chef de délégation et représentant.e.s suppléant.e.s de chaque délégation est connecté.e et bénéficie du service d'interprétation. S'il n'y a ni CdD, ni suppléant.e, le président doit les contacter par d'autres voies de communication afin de savoir s'ils souhaitent assister ou non à la réunion. S'ils ne confirment pas qu'ils souhaitent être présents et cherchent à se connecter, le Président pourra commencer la réunion.
12. Le Président vérifiera régulièrement auprès des CdD qu'ils peuvent continuer la procédure.
13. Si l'un.e des CdD ou représentant.e.s suppléant.e.s perdait la connexion ou le service d'interprétation, il revient à la délégation d'en avvertir le Secrétariat ou le Président de la session. Toute délégation est en droit de demander une suspension de la réunion, le temps que soit résolu le problème de connexion/interprétariat. Cette demande peut être faite par un moyen de communication différent.
14. Si le/la CdD et représentant.e suppléant.e perdent tous les deux la connectivité/le service d'interprétation, le Président interrompra la séance jusqu'à la résolution du problème, à moins que la délégation concernée n'en décide autrement.
15. Si des membres d'une délégation, autres que le/la CdD et représentant.e suppléant.e rencontre un problème de connectivité, c'est à la délégation d'en faire part au Secrétariat et de rétablir la connectivité. La réunion ne sera pas interrompue si un.e délégué.e autre qu'un.e CdD et un représentant suppléant perd la connectivité.

Prise de décision :

16. Lors de la réunion du Comité consultatif, lorsque des décisions doivent être prises, la présidence confirmera avec tous les CdD qu'ils ont compris et valident la décision.
17. Dans le cadre de la réunion du Comité consultatif, les décisions importantes pour chaque point de l'ordre du jour se prendront juste après qu'il a été traité. À la fin de chaque séance plénière, le Président notera et transmettra les décisions qui ont été prises durant la réunion. Il ou elle fera également un résumé des points abordés mais pour lesquels aucune décision/aucun accord n'a été trouvé(e). Ces points seront confirmés avant la clôture de la réunion

Rapport :

18. Un projet de rapport du CC12 sera préparé juste après chaque séance et remis aux participants le plus rapidement possible afin qu'ils puissent transmettre leurs commentaires. Cette procédure se répètera pour une deuxième (et éventuellement une troisième) proposition avant que le rapport ne soit adopté par courrier.